



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

LS

### Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

#### Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2011
2. Rapport sur la 46<sup>e</sup> séance plénière du CPI
3. Réponses du Gouvernement aux recommandations du CPI
4. Forum de la Grande Région à Berlin (7 juillet 2011)
5. Situation financière du CPI
6. Etat d'avancement du travail sur les dossiers prioritaires
7. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, Mme Tessy Scholtes

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général  
Mme Francine Cocard, Administration parlementaire  
M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Emile Eicher

\*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Délégation

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2011**

Le projet de procès-verbal sous rubrique recueille l'accord unanime de la délégation.

2. **Rapport sur la 46<sup>e</sup> séance plénière du CPI**

**La sortie du nucléaire**

La question nucléaire ainsi que la protection de la santé, de la biodiversité et de l'environnement figuraient au cœur des débats du Conseil Parlementaire Interrégional qui s'est réuni pour sa 46<sup>e</sup> séance plénière à Metz le 10 juin.

Dans l'ensemble, sept recommandations ont été adoptées par le CPI à l'occasion de cette séance plénière.

Les Parlementaires de la Grande Région ont voté de manière quasi-unanime en faveur d'une réévaluation de l'énergie nucléaire et de la mise en place d'un scénario de sortie du nucléaire.

Le CPI demande à tous les responsables de la sûreté nucléaire de vérifier les standards de sécurité existants des centrales atomiques et de soumettre toutes les installations nucléaires à un « stress test » rigoureux qui inclura également des scénarios extrêmes tels des crashes aériens et des attaques terroristes.

De même, les parlementaires ont voté en faveur d'une limitation ferme de la durée de fonctionnement de toutes les centrales nucléaires, notamment des deux centrales de la Grande Région situées à Cattenom et Tihange.

Un membre belge du CPI a voté contre la recommandation, plusieurs membres lorrains se sont abstenus, mais d'autres, y compris la Présidente du CPI ont voté en sa faveur.

**Les travaux de la Commission 4**

Dans le cadre d'une recommandation sur l'alimentation et la biodiversité qui a été soumise au CPI par M. Emile Eicher, en sa qualité de Président de la Commission 4 « Environnement et Agriculture », le CPI formule notamment son vœu auprès des Gouvernements de créer un label de la Grande Région spécifiquement dédié aux produits respectueux de la biodiversité.

Le CPI a également voté à l'unanimité une autre proposition de la Commission 4 portant sur la protection des forêts de la Grande Région et qui propose, entre autres, de créer un Observatoire des espaces forestiers de la Grande Région afin de veiller sur l'évolution de ces derniers au regard du changement climatique et du développement humain.

**Autres recommandations adoptées**

Lors de la séance plénière, le CPI a par ailleurs adopté une recommandation sur l'emploi transfrontalier et la formation dans la Grande Région, ainsi qu'une autre recommandation sur l'équivalence des diplômes dans le domaine des soins et de l'éducation.

Les Parlementaires de la Grande Région ont en outre adopté un texte plaidant pour un aménagement plus rapide des sas d'écluses de la Moselle, ainsi qu'une recommandation sur la culture industrielle dans la Grande Région.

### **La présidence lorraine du CPI et de la Grande Région**

Il s'agissait de la première séance plénière du CPI sous présidence lorraine et à cette occasion, le Président Conseil régional de Lorraine qui préside également le Sommet de la Grande Région, M. Jean-Pierre Masseret, a rejoint les Parlementaires du CPI pour présenter son ambition d'approfondir l'intégration de la Grande Région à travers des projets concrets. Son programme de travail jusqu'en 2012 vise en particulier l'accès au marché de l'emploi, l'interconnexion des systèmes d'information pour les transports collectifs ainsi que la recherche et l'innovation.

Malgré son désaccord sur la problématique nucléaire, M. Masseret a affirmé son intention de soutenir le travail du CPI à l'avenir. Il a également affirmé que, même s'il n'a pas pu prendre en charge la présidence du CPI pour des raisons de séparation des pouvoirs, il reste la seule et unique personne au Conseil régional pouvant prendre des décisions qui engagent véritablement la région Lorraine.

### **La conférence sur la mobilité et le transport**

Il n'a pas été possible de se mettre d'accord avec la Lorraine sur l'organisation d'une conférence sur la mobilité et le transport dans la Grande Région. Aucune date n'a été avancée et il n'est pas certain qu'un tel événement pourra avoir lieu sous présidence lorraine.

À défaut d'organiser une conférence dans l'immédiat, il est possible de produire des recommandations sur la mobilité et le transport et de faire avancer les travaux dans le cadre de la Commission 3.

### **Mesures pour augmenter la visibilité des travaux de la délégation**

Afin de donner une plus grande visibilité aux travaux du CPI sur le plan du Grand-Duché, il est décidé d'organiser une conférence de presse le 4 juillet 2011.

De même, le Président propose qu'un communiqué soit publié sur le site internet de la Chambre des Députés après chaque séance plénière du CPI.

## **3. Réponses du Gouvernement aux recommandations du CPI**

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a pris position sur la recommandation du CPI concernant les écluses de la Moselle en affirmant son soutien aux projets d'extension et de modernisation des écluses.

La Délégation luxembourgeoise auprès du CPI insiste de nouveau sur l'importance d'obtenir rapidement des réponses de la part des organes exécutifs aussi en ce qui concerne les autres recommandations du Conseil parlementaire interrégional. D'ici décembre 2011, le Gouvernement devrait également répondre aux autres recommandations émises par le CPI.

#### 4. **Forum de la Grande Région à Berlin (7 juillet 2011)**

La Conférence des Présidents a décidé que le Président, les Présidents des groupes politiques et le Président de la Commission des Affaires étrangères participeront au Forum. M. Bausch sera remplacé par M. Adam. M. Bettel qui ne pourra pas non plus se rendre à Berlin n'a pas encore désigné de remplaçant.

#### 5. **Situation financière du CPI**

Lors de la réunion du Comité permanent de Metz du 20 mai 2011, le CPI pouvait encore compter sur des fonds s'élevant à 51.723.73 € pour l'année 2011, sachant que les dépenses des dernières années s'élevaient en 2008 à 30.551 €, en 2009 à 38.589 € et en 2010 à 40.438 €.

Or, les dépenses ont augmenté de manière exponentielle à la suite de l'établissement de la dernière situation trimestrielle (15 avril 2011), surtout en raison du grand nombre de réunions de commission qui ont été organisées au printemps.

Ainsi, le CPI a dépensé plus de 23.000 € en moins de deux mois. Il s'avère que le CPI ne dispose aujourd'hui plus que de 17.140,21 €. Autrement dit, plus de la moitié du budget encore disponible au 15 avril a été déboursé. Aucune nouvelle recette n'est prévue pour l'année 2011, tous les membres ayant versé leur cotisation.

S'y ajoute que le montant des frais d'ores et déjà engagés pour des réunions de commission récentes et pour la Séance plénière du 10 juin pouvant être estimé à près de 5.000 euros, le CPI ne dispose donc plus que d'environ 12.000 € pour le restant de l'année.

Si l'on estime qu'au deuxième semestre, le CPI organisera au moins une réunion par commission (6 réunions à plus de 2.000 € chacune), une réunion du Comité permanent (au moins 2.500 €) et une Séance plénière (entre 2.500 et 5.000 €), il apparaît que le CPI aura totalement épuisé ses recettes ainsi que son excédent d'ici la fin de l'année 2011. Partant, un risque de déficit budgétaire sérieux plane désormais sur le Conseil parlementaire interrégional (entre -5.000 € et -7.500 €).

En tant que Président du Parlement au sein duquel est basé le Secrétariat qui gère les finances du CPI, le Président a adressé une lettre à la Présidente du CPI et aux Présidents des autres assemblées membres pour les prévenir de cette évolution et les appeler à tout mettre en œuvre pour éviter tout risque de défaut de paiement au courant de l'année.

Tout en saluant du nouveau dynamisme du CPI, dont les travaux trouvent un écho croissant dans la Grande Région et afin de maintenir cet élan, la Délégation luxembourgeoise propose de porter les cotisations de 7.000 à 10.000 € par Assemblée membre dès 2012. Les dépenses annuelles du CPI se rapprochent désormais de la barre des 50.000 € et une augmentation des cotisations paraît inévitable.

En revanche, il est incertain pour l'instant si toutes les assemblées membres partageront ce constat, d'autant plus que certaines Commissions sont plus dépensières que d'autres.

La Délégation propose également de prévoir à l'ordre du jour de la prochaine

réunion du Comité permanent une discussion complémentaire sur d'éventuelles mesures de réduction des coûts.

Un membre souligne qu'il s'agit d'une augmentation conséquente de la contribution en termes de pourcentages, même si la somme de 10.000 est tout à fait justifiée.

Le Président exprime son inquiétude face à une situation où certains Présidents de Commission ont recours sans compter aux moyens financiers du CPI en l'absence de toute forme de contrôle. Tout en préservant l'autonomie des Commissions, il convient à l'avenir de mettre en place un système permettant une mise à disposition plus équitable du budget du CPI.

Par ailleurs, dans le souci d'une meilleure visibilité des réalités financières, le Secrétariat du CPI transmettra à l'avenir les frais engagés à côté des dépenses effectives dans le cadre de la situation financière trimestrielle, afin de garantir une plus grande prévisibilité de l'évolution des dépenses.

## 6. **Etat d'avancement du travail sur les dossiers prioritaires**

La répartition du travail arrêtée en 2010 était la suivante :

1. Culture, éducation et lieux de mémoire: M. Claude Adam
2. PME et Recherche: M. Marcel Oberweis
3. Services de secours: M. Fernand Diederich
4. Soins palliatifs: M. Mill Majerus
5. Transport et mobilité: M. Roger Negri

M. Negri souligne l'importance de poursuivre les efforts politiques en ce qui concerne l'amélioration de la liaison ferroviaire entre Luxembourg et Trèves. Il convient de rester vigilant et de convaincre les autorités allemandes d'investir dans ce projet, sans que le Luxembourg soit mis à contribution de manière excessive. Il existe en ce moment un risque que le budget initialement prévu pour l'extension à deux voies à Igel soit alloué à d'autres projets. Dans ce contexte, Monsieur Negri a posé une question parlementaire au sujet de la liaison ferroviaire Luxembourg-Trèves-Coblence au Ministre du Développement durable et des Infrastructures, le 4 mars 2011 (question écrite n° 1300).

M. Adam informe la Délégation d'une réunion avec la directrice de la Bibliothèque nationale et propose de mettre l'accent sur la mise en réseau des bibliothèques de la Grande Région et un échange d'expériences accru entre les responsables de ces institutions.

Suite au décès de M. Majerus, Mme Scholtes est désignée pour s'occuper d'un dossier prioritaire dont elle sera amenée à déterminer l'objet dans les prochaines semaines.

7. **Divers**

Aucune autre question n'a été abordée.

Luxembourg, le 24 août 2011

Le Secrétaire général,  
Claude Frieseisen

Le Président,  
Laurent Mosar

Le secrétaire,  
Laurent Scheeck